

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 4 mai 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-001-13856/23/BM

■ Attribution d'une subvention au COFEES le Collectif des Festivals Eco responsables Et Solidaires en Région Sud - Approbation d'une convention - MGDIS 2600

47444

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est riche en événements : festivals, salons, foires événements culturels, sportifs ou tout simplement festifs, signe de dynamisme du territoire mais également à l'origine de nombreux impacts environnementaux négatifs : productions de déchets, pollution de l'air, consommation d'énergies et bien d'autres.

Afin de réduire ces impacts, la Métropole Aix-Marseille-Provence développe une politique en matière d'atténuation des impacts de ces activités sur l'environnement. A ce titre, elle entend établir des relations avec toute personne morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine ; c'est précisément l'action développée par COFEES.

Le collectif COFEES (Collectif des Festivals Eco responsables Et Solidaires en Région Sud), est un collectif d'organismes de festivals regroupés en 2010, pour mutualiser les moyens et les ressources sur des problématiques communes : déchets, transport... Il était, entre 2010 et 2015, porté et accompagné par l'ARCADE, via le « dispositif régional Agir » et la plateforme régionale AER

(Région/ADEME). Puis, tout en poursuivant ses activités, il a été porté par l'Union des Diffuseurs de Créations Musicales (l'UDCM) entre 2017 et 2019.

En juillet 2020, le COFEES est devenu une entité à part entière, maintenant son activité dans la continuité des objectifs et des actions initiées en 2017, en augmentant le nombre de bénéficiaires et d'opérations collectives.

COFEES est subventionné par la Région, l'ADEME, le Ministère de la Culture, le Conseil Départemental des Bouches-du- Rhône, AUDIENS, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), et accompagne aujourd'hui 30 organismes ou festivals dans la région Sud dont 13 sur la Métropole.

Les objectifs de COFEES sont de :

- Proposer des actions et des offres locales adaptées aux attentes, contraintes et besoins des publics (hébergements, restauration, transports), en prenant en compte l'environnement et le contexte dans lesquels se déroulent les festivals, leurs possibles évolutions et les moyens nécessaires.
- Développer des relations étroites avec les acteurs économiques et institutionnels locaux.
- Fédérer les acteurs culturels locaux engagés et mailler le territoire.
- Soutenir, accompagner et former les festivals et structures culturelles afin d'améliorer et pérenniser leurs pratiques responsables.
- Mettre en œuvre des opérations collectives, ou mutualisées.
- Inciter, soutenir et accompagner les festivals et structures culturelles du territoire dans le développement et la pérennisation de leurs démarches RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).
- Être centre de ressources, d'expertise et d'expérimentation sur la RSE dans les structures culturelles.
- Mutualiser ressources et financements pour réduire les coûts liés aux démarches écoresponsables et solidaires.
- Être référent et relais local des politiques et campagnes régionales ou nationales sur ce thème.

Depuis 2020, dans le cadre du Plan Climat Air Energie Métropolitain, une démarche a été initiée en vue de l'élaboration d'une charte métropolitaine des manifestations écoresponsables. Il s'agit d'harmoniser les bonnes pratiques existantes, d'inciter le plus grand nombre à s'inscrire dans une démarche environnementale et sociétale, et d'apporter une cohérence dans l'accompagnement et les services pouvant être proposés aux organisateurs d'événements culturels, sportifs, de petites et grandes envergures.

La charte métropolitaine des manifestations écoresponsables a été réalisée grâce à l'expertise et l'appui technique de COFEES, et en co-construction avec les acteurs du Territoire (communes et associations).

Pour 2023, COFEES propose de :

- Développer les partenariats :
 - o Intégration de 4 nouveaux membres.
 - o Organisation de la « Journée de rentrée » > environ 30 festivals participants.
 - o 12 formations organisées / 200 participants.
 - o Intervention du COFEES en tant que formateur : environ 70 participants.
 - o Environ 30 heures de « hotline » à destination des acteurs culturels.
 - o 3 ateliers thématiques en visio ouverts à tous les organisateurs de manifestations. > environ 250 participants.
 - o Intervention du COFEES sur une dizaine de tables rondes/conférences > environ 300 acteurs touchés.
- Poursuivre l'état des lieux et le maillage du territoire :
 - o Organisation d'une enquête à destination d'une centaine de personnes.
 - o 1 journée thématique autour des éco-manifestation : environ 200 participants.
- Mutualiser les outils :
 - o Développement d'une dizaine de partenariats supplémentaires avec des prestataires éco-responsables.
 - o Mise à disposition d'une trentaine de gilets vibrants à destination des publics sourds et malentendants : environ 25 bénéficiaires.

Au vu du budget alloué à cette opération, il est proposé d'attribuer à l'association COFEES une subvention d'un montant de 20.000 €, soit 8.97 % du budget prévisionnel de l'action.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° N° TCM-001-11142/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 approuvant le Plan Climat-Air-Énergie métropolitain ;
- La délibération n° TCM-001-11789/22/CM du Bureau de la Métropole du 5 mai 2022 portant Approbation de la charte des manifestations eco-responsables métropolitaines.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les objectifs du Plan Climat Air Energie métropolitain et l'intérêt pour la Métropole de s'entourer de partenaires qualifiés, dans ce cadre.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association Collectif des Festivals Ecoresponsables Et Solidaires (COFEES) d'un montant de 20 000 euros au titre de l'exercice 2023.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole 2023, chapitre 65, nature 65748, fonction 74.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente,
Protection de l'environnement,
Lutte contre les pollutions,
Transition écologique

Amapola VENTRON